

**Commission d'accès à l'information
du Québec**

Dossier : 03 08 45

Date : 2 juin 2005

Commissaire : M^e Diane Boissinot

X

la demanderesse

c.

**CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DE BÉCANCOUR-NICOLET-
YAMASKA**

l'organisme

CONSTAT

[1] Le 1^{er} juin 2005, la demanderesse déclare à la Commission qu'elle se désiste de sa demande de révision formulée en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

[2] **EN CONSÉQUENCE**, la Commission

CONSTATE le désistement;

ANNULE L'AUDIENCE qui devait se tenir le 3 juin 2005; et

FERME le dossier.

DIANE BOISSINOT
Commissaire

Avocate de l'organisme :
M^e Marie-Claude Masson
Joli-Cœur, Lacasse, Geoffrion, Jetté

Avocate de la demanderesse :
M^e Kathleen Rouillard
Bélanger, Sauvé